

COARRAZE

MESURES EN FAVEUR DES JEUNES

Plusieurs sujets ont été traités lors du conseil municipal du 11 juin 2009.

Modification du POS

Le conseil décide d'approuver la modification du POS :

- Les espaces verts en zone UA sont réduits de 20% à 10 %. Ils sont supprimés en zone INA.
- Les terrains constructibles de la zone route de St Vincent, chemin de la Souque et chemin d'Escaraude passent de 1200 m² à 800 m² afin de répondre aux besoins économiques de la population.
- Le conseil entérine la décision du Préfet de refuser la réduction de la zone agricole au lieu-dit le Tuquet.
- Le conseil approuve une demande de modification du règlement du POS concernant la décharge publique (en plus des déchets verts, traitement des gravats)

En faveur des jeunes

Pour répondre à l'attente des jeunes, le conseil décide :

- De vendre le terrain Bignalet, situé derrière la maison, au CIL pour une somme de 120 000 € et de signer une convention avec la société Domus pour y construire trois maisons à 15 € par jour.
- De créer un circuit vélo-cross- Dirt Bike à la Chênaie en bordure de la route de saint Vincent.
- De mettre en place des ateliers jeunes pour les 16-18 ans en liaison avec la Maison de l'Ado. Il s'agit de proposer des bourses de 90 € la semaine pour un travail de 20 H. Une lettre explicative a été envoyée aux 82 jeunes concernés. 8 jeunes seront retenus pour cet été. S'il y a plus de demandes, un tirage au sort sera effectué en présence des intéressés.
- D'affecter un nouveau mini-bus de 8 places à la Maison de l'Enfance et de l'Ado, mini-bus financé par les entreprises de Coarraze.
Le conseil se félicite de cette aide et remercie très sincèrement les commerçants, artisans et industriels.

Pompiers

Changement de commandement du centre de secours. Après 26 ans de service, Christian FRECHOU passe la main à Charles ALBUQUERQUE le 3 juillet 2009. Afin d'organiser cette journée, le conseil vote une subvention exceptionnelle de 2000 € en faveur de l'amicale des pompiers.

Jury d'assises

Tirage au sort d'une liste de 6 personnes à partir des listes électorales :

- Karine GIMENEZ (ép. DOYA)
- Magaly PUJOS
- Roseline CONTE-DABAN (ép. SOUBIROU)
- Chaynath VONGMAIKOTH
- Marie ACIN (ép. VEILLARD)
- Julien DEGOS

Décision Modificative de crédits n°1/2009

3440 € de recettes en investissement passent en dépenses de fonctionnement pour couvrir la subvention aux pompiers et les bourses pour les jeunes.

Participation pour voies et réseaux

Dans le secteur du chemin de la Souque, le conseil décide d'engager les travaux de réseaux pour un montant de 20 107,40 €. Il fixe le montant de la participation due par les propriétaires de terrain desservi à 0,76 € TTC / m².

Concessions cimetièrre

Le conseil autorise le maire à exécuter les procédures de reprises concernant des concessions perpétuelles abandonnées.

Après l'examen de questions diverses (vente d'un bâtiment Tournier à M. Parrou, sortie familiale Maison de l'Enfance et de l'Ado, mise en place d'une commission d'appel d'offres, site Internet, droit de préemption) la séance est levée.